

Fiche de réservation **EVENEMENTIELS** adultes et familles

Chalon dans la rue

DU 24 AU 26 juillet 2020

A retourner à l'adresse suivante : DGAC/ARAMIS, Secteur Adultes et Familles, 50 rue Henry Farman, 75720 Paris cedex 15 –

Date limite de réception des dossiers : le 16 avril 2020

Date de la commission : le 21 avril 2020

Chaque dossier doit être envoyé en joignant :

- Dès votre demande de réservation, obligatoirement, **un chèque d'acompte correspondant à 20 % du montant total** du prix du séjour en tranche 5 (tarif Aramis), à l'ordre d'Aramis. **A défaut de ce chèque, votre demande de candidature sera immédiatement rejetée.**
- La photocopie de la dernière fiche de paie en votre possession ou pour les retraités la copie de la carte de retraité de la DGAC et Météo France ou la copie du certificat d'inscription de la pension civile de retraite.
- Une copie du contrat pour les agents contractuels.
- Pour les personnes divorcées, fournir une photocopie de l'extrait du jugement de divorce concernant la garde du (des) enfant(s).
- La (les) photocopie(s) de(s) l'avis d'imposition de l'année 2019 des revenus de l'année 2018 (du chef de famille et de celle du concubin) ou votre Dossier Unique 2020.

Pour savoir si votre Quotient Familial est inférieur à la tranche 5, se référer à la rubrique « Informations Pratiques » puis « Aides aux vacances » sur notre site internet www.aramis-asso.fr ou sur Alpha Sierra.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Toute demande incomplète ne sera pas examinée lors de la commission d'attribution de séjour.

Informations sur la personne réservant le séjour

DGAC Météo-France ENAC CLAS (préciser)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél portable :

Adresse professionnelle/Service :

Corps-Grade :

Tél travail :

Fax travail :

Mail (professionnel ou personnel) :

Cadre réservé à ARAMIS
Famille n° :
Dossier n° :
QF : QPA :

Informations sur toutes les personnes participantes au séjour.

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté

Règlement : (Voir article 11-4 des conditions particulières) : 20% de la tranche 5 (TARIF ARAMIS) dès réservation, pas de paiement d'acompte en chèques vacances. Solde à adresser au plus tard 1 mois avant le départ. En cas de désistement, des frais d'annulation vous seront appliqués conformément aux « conditions spécifiques ». L'acceptation de la facture vaut acceptation des conditions particulières. Cette fiche de réservation doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires au calcul du Quotient Familial.

Annulation de séjour et modification de séjour (voir conditions spécifiques ARAMIS)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et spécifiques mentionnées sur le site internet d'Aramis (www.aramis-asso.fr).

A

Le

Signature du participant précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord »

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez adresser un courriel à :

aramis-secteur-adultes-bf@aviation-civile.gouv.fr